Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 12.1 de l'ordre du jour provisoire

EB134/47
6 décembre 2013

Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est

1. Le mandat du Dr Samlee Plianbangchang en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est expire le 28 février 2014.

2. À sa soixante-sixième session, le Comité régional de l'Asie du Sud-Est, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 49 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Poonam Khetrapal Singh en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est et a adopté la résolution suivante :[1]

> Le Comité régional,
>
> Vu l'article 52 de la Constitution ; et
>
> Conformément à l'article 49 de son Règlement intérieur,
>
> 1. DÉSIGNE le Dr Poonam Khetrapal Singh en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est ; et
>
> 2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Poonam Khetrapal Singh pour une période de cinq ans à compter du 1er février 2014.

3. Le mandat du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est commence traditionnellement le 1er mars, tandis que les autres directeurs régionaux prennent leurs fonctions le 1er février après leur nomination par le Conseil exécutif. Le mandat du Directeur régional pour la Méditerranée orientale, qui commençait auparavant le 1er octobre, a été aligné sur les autres en 2012. Afin d'aligner le mandat du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est sur celui des autres directeurs régionaux, le Dr Samlee Plianbangchang a informé le Directeur général qu'il cesserait d'assumer ses fonctions de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est au 31 janvier 2014. Par conséquent, le Dr Poonam Khetrapal Singh prendra ses fonctions en qualité de Directeur régional pour un mandat de cinq ans à compter du 1er février 2014.

[1] Résolution SEA/RC66.R1.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution ci-dessus du Comité régional de l'Asie du Sud-Est conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

5. À cet égard, le Conseil exécutif est en outre invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu la désignation faite par le Comité régional de l'Asie du Sud-Est à sa soixante-sixième session,

1. NOMME le Dr Poonam Khetrapal Singh en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est à compter du 1er février 2014 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir au bénéfice du Dr Poonam Khetrapal Singh un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1er février 2014, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

= = =